



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 17/04/2023

SÉCHERESSE 2021

La commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 21 mars 2023 NOR : IOME2307449A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0087 du 13 avril 2023) reconnaît la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021.

Les personnes concernées disposent d'un délai de dix jours à compter du 13 avril 2023 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047433953>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon